Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900724-20251211-DEL2025_86-DE

le Guilvinec
vue sur océan

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune du GUILVINEC (Finistère)

Séance du 11 décembre 2025

A 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Jean Luc TANNEAU, Maire.

Présents : Mme Sylvie BARBET, M. Christian BODERE, M. René-Claude DANIEL, M. Christian KERRIOU, M. Daniel LE BALCH, M. Henri LE CLEACH, Mme Gaëlle LE CORRE, Mme Françoise LE GOFF, Mme Lénaïg LOPERE, Mme Michèle RANZONI, Mme Audrey STRUILLOU, M. Jean-Luc TANNEAU, Mme Laure VOLANT.

Présents par procuration : M. Thomas BIET, Mme Christine COCHOU, M. Antoine DEFANTE, Mme Danièle GLEHEN, M. Pascal GODEC, M. Johan GUEGUEN, Mme Gaëlle LE GALL, M. Roger PERON, M. Charles SEITHER.

Excusée : Mme Evelyne CIPRIANO.

Secrétaire de séance : Mme Audrey STRUILLOU.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 22

Rénovation du Centre de Loisirs et de la Culture –Avenant n°1 Lot n°7 - peinture

Del 2025- 086 – Nomenclature :1.1. Commande publique – Marchés publics

Rapporteur : Monsieur Christian BODERE

L'entreprise Sebaco a été retenue pour des prestations de peinture (lot 7) dans le cadre du marché de travaux de rénovation du Centre de Loisirs et de la Culture.
Un avenant d'un montant de 5 226,72 € HT est soumis à l'approbation du Conseil municipal et vise à assurer les travaux concernant la reprise de la peinture de la loge de l'étage et des portes du rez-de-chaussée ainsi que la reprise du sas d'entrée.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n°1 détaillé ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900724-20251211-DEL2025_86-DE

- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer ledit avenant.

Fait au Guilvinec, le 11 décembre 2025

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE,



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.leguilvinec.com